

satisfaisant. J'espère également que ce jour n'est pas trop éloigné.

M. Batten: J'aurais une ou deux observations à faire à l'égard de ce crédit, mais auparavant, je signale que nous l'avons assez bien étudié déjà et, vu qu'il s'agit d'un fort montant d'argent, je me demande si le ministre a l'intention de faire une déclaration avant que nous allions plus loin.

L'hon. M. Nowlan: Comme le dit l'honorable député, nous sommes arrivés à ce crédit assez rapidement. Sans vouloir le moins du monde retarder l'adoption de mes propres crédits, j'ai une déclaration préliminaire que je pourrais peut-être formuler en ce moment. Elle est très brève et pourrait servir de fondement aux autres questions qu'on pourrait soulever.

C'est une brève déclaration concernant une énorme société qui compte parmi les sociétés de l'État qui dépensent le plus d'argent. On peut dire, je pense, qu'au cours de l'année, nous avons amélioré le service général de radiodiffusion grâce à l'accroissement de nos programmes de réalisation canadienne et grâce au perfectionnement continu des services de radio et de télévision.

Dans le domaine de la radio, les émissions de Radio-Canada ont été avancées d'une heure à l'intention des auditeurs du matin, y compris les députés qui travaillent ferme à la Chambre. Quant à la télévision, les programmes ont été avancés d'une heure l'après-midi, l'heure d'automne et d'hiver. La Société a étendu son réseau. Elle a établi douze nouvelles stations radiophoniques répétitrices à basse fréquence. Elle a continué d'étendre son réseau radiophonique dans le Nord canadien où elle a établi cinq stations nouvelles qui sont situées à Fort-Smith, Hay-River, Churchill, Fort-Nelson et Watson-Lake. Radio-Canada exploite maintenant neuf de ces stations dans son circuit du Nord et compte en ajouter une autre à Inuvik, en septembre, cette année.

Dans le domaine de la télévision, quatre nouvelles stations à basse fréquence sont entrées en activité. En outre, le service national des programmes de Radio-Canada a été encore amélioré pour les téléspectateurs de dix stations privées affiliées à Radio-Canada, lorsque la Société a remplacé les enregistrements du réseau de télévision par un service de micro-ondes pour chacune des stations.

La Société a prévu il y a quelques années, les honorables députés se le rappellent, que le plus grave problème auquel devrait faire face le service national serait celui de rendre le service de télévision accessible à la dernière tranche de 10 p. 100 de la population.

Nous en sommes maintenant là. On me dit qu'environ 16 millions et demi de Canadiens

[M. Lambert.]

vivent maintenant dans le rayon d'écoute A, B et C d'au moins une station de télévision. Ce qui veut dire qu'environ 94 p. 100 de tous les foyers canadiens peuvent recevoir la télévision. Fait intéressant, environ les quatre cinquièmes des foyers canadiens ont des téléviseurs.

Ce qui m'amène à jeter un regard rapide sur les perspectives de l'année qui s'en vient. La Société compte amorcer la construction de nouvelles stations de télévision à faible ou moyenne puissance en divers centres, tout en continuant d'étudier les problèmes et les dépenses en relation avec l'extension de la télévision à toutes les régions non encore desservies. La Société ne compte pas augmenter encore les heures régulières de ses émissions l'an prochain. Elle se contentera de tendre vers l'égalisation des heures d'émission entre les réseaux de télévision français et anglais.

Dans le domaine de la radio, la Société pense aménager environ 12 nouvelles stations à relais de faible puissance et de continuer à développer le service du Nord. Le réseau FM de Radio-Canada, mis en œuvre à titre d'essai et reliant Montréal, Ottawa et Toronto, sera maintenu.

Pour en venir au crédit dont nous sommes saisis, vous constaterez que l'affectation qu'on soumet à votre approbation représente une hausse de \$2,133,000 comparativement à celle de l'an dernier. Ce chiffre comporte une augmentation des frais d'exploitation de \$3,681,000 et une diminution des dépenses d'immobilisations de \$1,550,000. L'accroissement des frais d'exploitation représente les demandes auxquelles la Société doit donner suite, en raison des négociations syndicales, les cachets des artistes et les échelles de salaires, l'essor de la radiodiffusion et le développement continu de la programmation.

Ce n'est là qu'un résumé très succinct du travail de la Société et du pourquoi des dépenses que le comité examine à l'heure actuelle.

M. Batten: Monsieur le président, je tiens à assurer au ministre que je n'ai pas l'intention de retarder l'examen de ses crédits, mais je savais qu'il ferait une déclaration à propos d'un crédit d'une telle ampleur et d'une telle importance pour les Canadiens, et je le remercie de la déclaration qu'il a faite. Je me demande si l'honorable représentant voudrait bien nous exposer maintenant la répartition de la dépense de 62 millions de dollars que comporte ce crédit.

M. Smith (Calgary-Sud): Monsieur le président, je ne mérite pas les applaudissements que des députés m'ont adressés. J'aimerais poser au ministre un certain nombre de questions qui me viennent à l'esprit à la